

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 FEVRIER 2025Date de convocation : 7 FEVRIER 2025Date d'affichage : 7 FEVRIER 2025

Membres en exercice	29
Membres présents	26
Membres votants	29

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 février à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Céline VILLECOURT, Maire, MM. Olivier MAIRE, Gérard BOURSE, Mme Pascale MOLLIERE, M. Christophe SEFRIN, Mme Sylvie THOMAS-MALBEC, M. Daniel KAYAL, Mme Candice CHAPPAZ, Adjoint, MM. Jean-Pierre CHASTAING, Emmanuel JEAN-JACQUES, Mme Martine DANIN, MM. Jean-Pierre ENJALBERT, Fabien VET, Mmes Carole MAUGER, Anne-Sophie DRIENCOURT, MM. Olivier GANDRILLON, Philippe ESTARZIAU, Mmes Vanessa LECLERC, Tiffany TRAN, Françoise MONET, M. Jean-Marie GERARD, Mme Gisèle MAURISSON, M. Michel ROCHER, Mmes Patricia LACAGNE, Sabine DUTOUQUET, M. Fabio LA SCOLA, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme Carol CHAIZE pouvoir à M. CHASTAING, M. Michaël THOME pouvoir à M. KAYAL, Mme Sonia YOT pouvoir à M. ROCHER.

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier MAIRE

N° DEL2025-003**OBJET : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2024**

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L2241-1,

Vu l'avis de la Commission municipale permanente des Finances en date du 3 février 2025,

CONSIDERANT que conformément aux dispositions de l'article L2241-1 du CGCT, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal,

CONSIDERANT que ce bilan sera annexé au Compte Administratif (CA) de la Commune. Les tableaux ci-après présentent le détail des acquisitions et cessions pour 2024,

1) ACQUISITIONS

Références cadastrales	Parcelles	Surface	Adresses	Nature du bien	Identité vendeur	Identité acquéreur	Objet de la transaction	Délibération du Conseil Municipal ou décision du Maire	Prix d'acquisition
AS n° 95	-	5 604 m ²	Lieudit « Les Valemberts »	Terrain non bâti	Madame CHALOT Claudine Nicole	Commune de Saint-Prix	Parcelle boisée située dans l'ENSIL	Décision du Maire 2024/027 du 15/07/2024	40 000,00 €
AC n° 232	-	30 787 m ²	Rue Auguste Rey (partie du parc du Château de la Terrasse)	Terrain non bâti faisant partie intégrante du patrimoine historique et emblématique de la ville	ISHO LES ALOUETTES, SARL	Commune de Saint-Prix	Préservation du site et des boisements	Délibération du Conseil Municipal du 17/10/2024	91 300,00 €

2) CESSIONS

Néant

Il est précisé que la délibération du 17 octobre 2024 n'a, à ce jour, pas encore été suivie d'effet.

CONSIDERANT la note de synthèse explicative, et sur le rapport de Monsieur Gérard BOURSE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions effectuées au cours de l'année 2024 ;

Article 2 : DIT que ce bilan des acquisitions et cessions effectuées au cours de l'année 2024 sera annexé au Compte Administratif (CA) du Budget principal de la commune.

* *

Le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des délibérations

Céline VILLECOURT – Maire